

A l'attention de Madame la Présidente
Monsieur le Président
Des Conseils Départementaux
Des Communautés de Communes
Des Communautés d'Agglomération
Des Communautés Urbaines
Des Métropoles

12 OCT. 2020

Bordeaux, le

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans ses propositions pour la future génération de programmes européens 2021-2027, la Commission européenne a souhaité créer un objectif dédié au développement des territoires, (objectif 5) « une Europe plus proche des citoyens » au sein de la politique de cohésion.

Vous connaissez mon attachement aux politiques européennes et à leur mise en action au plus près des territoires. Ainsi les Régions, suite à de longues années de revendications que j'ai portées en tant que Président de l'Association des Régions de France, sont devenues autorités de gestion des programmes européens et vont le rester pour une grande part d'entre eux pour la période 2021-2027.

L'accompagnement du développement économique, environnemental et social équilibré des territoires par les fonds européens « post 2020 » est donc en cohérence avec la volonté de la Région, traduite par ailleurs dans ses différents schémas et politiques menées depuis plusieurs années.

Mes propositions pour la mise en place d'un volet territorial fort au sein des futurs programmes européens s'inscrivent dans cette continuité. Depuis plus de 2 ans, la Région a multiplié les moments d'information et les échanges avec les partenaires dans une démarche de co-construction pour l'ensemble des objectifs stratégiques du FEDER et FSE+, comme du FEADER. Chaque étape d'élaboration des programmes a été partagée. Leur mise en œuvre en sera de même, je m'y engage.



Suite à ces échanges, je propose de consacrer une enveloppe importante de FEDER aux mesures de développement territorial au titre de l'objectif 5, dans le respect des obligations de concentration sur les autres objectifs, le premier « Une Europe plus intelligente » et le deuxième « Une Europe plus verte ». Enfin la complémentarité entre les fonds européens (FEDER et Leader) que nous co-construirons sera gage d'une couverture de l'ensemble des situations et des besoins des différents territoires de notre région.

Le pilotage et la mise en œuvre des crédits FEDER de l'objectif territorial seront conduits au travers d'une stratégie territoriale régionale co-pilotée avec les collectivités de la Région. Cette stratégie est élaborée au niveau régional pour assurer à l'ensemble des niveaux locaux une égalité d'accès à ces fonds, et pour répondre de manière cohérente, agile et adaptée à certains des territoires. Les outils proposés par la Commission comme les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), pour une région comme la nôtre qui compte plus de 150 EPCI, présentent le risque de morcellement des interventions européennes, d'accroissement des inégalités d'accès aux fonds européens notamment pour les territoires les plus fragiles, et de rigidification de la mise en œuvre du programme par la multiplicité d'enveloppes étanches.

De façon opérationnelle, et afin de répondre aux besoins exprimés par les partenaires, je propose de se limiter à la création de trois enveloppes pilotées par trois collègues, qui pourraient être co-présidés entre la région et un représentant des acteurs territoriaux, qui traduirait la volonté de mise en œuvre partagée, et de recherche de cohérence avec vos stratégies locales. Les trois enveloppes concerneraient les territoires suivants : les territoires urbains, les espaces intermédiaires et ruraux et le massif Pyrénéen. Les lignes de partage, les clés de répartition des crédits entre ces catégories, les modalités de mise en œuvre (appels à projets ou fil de l'eau), les critères de sélection, etc., seront travaillés et décidés avec l'ensemble des acteurs au sein des instances collégiales de pilotage. Je pense également que cette architecture permettra de faciliter le soutien à des projets communs à ces différents territoires dans une logique de coopération territoriale.

De plus, comme la génération actuelle, vous serez associés au pilotage du programme FEDER-FSE+ 21-27 à travers le comité de suivi qui se mettra en place.

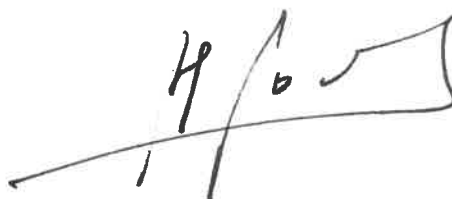
S'agissant de LEADER, sa mobilisation doit s'inscrire en cohérence avec le FEDER. Je souhaite qu'il puisse intervenir comme un « plus » à l'objectif territorial FEDER prioritairement pour les territoires qui en ont le plus besoin notamment en matière d'ingénierie locale, dans l'optique de mobilisation de moyens complémentaires et ciblés sur les besoins, dans un objectif de cohésion territoriale. Ses modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une concertation avec les territoires concernés autour des principes fondamentaux de cette mesure (innovation, démarche ascendante, coopération, capitalisation, ...).

Enfin, cette stratégie régionale mise en œuvre conjointement ne pourra réussir sans une animation partagée sur les territoires. La Région mettra en place des animateurs territoriaux en charge des relations avec le partenariat local sur les questions européennes (porte d'entrée, information, animation de terrain, appui aux porteurs...), agent qui créera du lien entre le terrain et les services instructeurs régionaux en lien avec vos services et avec votre appui.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Rousset'.

Alain ROUSSET